

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL

de la séance plénière du Conseil général
du mardi 30.05.2023

Grande Salle Hôtel-de-Ville

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 13 décembre 2022
 2. Approbation des comptes 2022 de la ville de Martigny
 3. Postulat – Pour encourager l'utilisation des drones pour les traitements phytosanitaires à Martigny
 4. Postulat – Pour le développement de l'agrivoltaïsme à Martigny
 5. Postulat – Plan d'action blackout
 6. Postulat – Renforcer les lignes de bus pour intégrer les zones périphériques à Martigny
 7. Divers
-

Martigny, Mai 2023



CONSEIL GENERAL

Sommaire

1	Introduction.....	3
2	Approbation de l'ordre du jour	3
3	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 13 décembre 2022.....	3
4	Approbation des Comptes 2022 de la ville de Martigny.....	3
4.1	Rapport de Commission de Gestion / Robert Gay des Combes	3
4.2	Groupe PLR / Merita Huruglica Hajdari	6
4.3	Groupe Le Centre / Stéphane Veya	7
4.4	Groupe Les Vert.es / Jacques Claivoz	8
4.5	Groupe PS-GC / Milaim Rexhepi	9
4.6	Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz	11
4.7	Rapport de l'organe de révision FIDAG.....	13
4.8	Vote.....	13
4.9	Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz	13
5	Postulat – Pour encourager l'utilisation des drones pour les traitements phytosanitaires autour de Martigny	14
5.1	Groupe Les Vert.es / Jaques Claivoz	14
5.2	Groupe PLR / Samuel Orsinger	14
5.3	Groupe Le Centre / Stéphane Veya	15
5.4	Groupe PS-GC / Milaim Rexhepi	16
5.5	Vote.....	17
6	Postulat – Pour le développement de l'agrivoltaïsme à Martigny	17
6.1	Groupe Le Centre / Stéphane Veya	17
6.2	Groupe PLR / Merita Huruglica Hajdari	18
6.3	Groupe Les Vert.es / Mathilde Michellod.....	18
6.4	Groupe PS-GC / Jaqueline Lavanchy	19
6.5	Groupe Le Centre / Stéphane Veya	19
6.6	Vote.....	20
7	Postulat – Plan d'action blackout.....	20
7.1	Groupe Le Centre / Jean-Michel Truffer.....	20
7.2	Groupe PLR / Christelle Fournier Bovier	21
7.3	Groupe Les Vert.es / Ludovic Pignat.....	22
7.4	Groupe PS-GC / Thomas Silva	23
7.5	Vote.....	24
8	Postulat – Renforcer les lignes de bus pour intégrer les zones périphériques à Martigny..	24
8.1	Groupe PS-GC / Jessica Perregaux-Dielf	24
8.2	Groupe PLR / Marie-Laure Tindom Comby	25
8.3	Groupe Le Centre / Stéphane Veya	26
8.4	Groupe Les Vert.es / Séverine Cesalli	26
8.5	Vote.....	27
8.6	Groupe PS-GC / Milaim Rexhepi	27
9	Divers	27
9.1	Groupe PS-GC / Jaqueline Lavanchy	27
9.2	Commentaire du Conseil municipal / Aurélie Chappaz	27
9.3	Groupe Les Vert.es / Séverine Cesalli	28

CONSEIL GENERAL

1 Introduction

Le président Monnet souhaite la bienvenue au 7^{ème} plenum de la législature et rappelle que les enregistrements se font au micro dans le respect mutuel des uns et des autres.

Excusé-e-s : Johan Donnet Descarte

L'article 9.e du règlement du Conseil général précise qu'en cas d'absence d'un scrutateur, le Bureau pourvoit à son remplacement sur proposition des groupes. M. Cyril Moulin est proposé par le groupe PS-GC.

Aucune objection n'est formulée par l'assemblée.

Nous sommes 54 membres présents. Votants : 53 à main levée.

Le président Monnet souhaite la bienvenue à Mme Christiane Abbad, nouvelle conseillère générale du groupe PLR et M. Jean-Michel Truffer, nouveau conseiller général du groupe Le Centre.

2 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est annoncé comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 13 décembre 2022
2. Approbation des comptes 2022 de la ville de Martigny
3. Postulat – Pour encourager l'utilisation des drones pour les traitements phytosanitaires à Martigny
4. Postulat – Pour le développement de l'agrivoltaïsme à Martigny
5. Postulat – Plan d'action blackout
6. Postulat - Renforcer les lignes de bus pour intégrer les zones périphériques à Martigny
7. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité à des membres présents.

3 Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 13 décembre 2022

Le PV est accepté à l'unanimité des membres présents.

4 Approbation des Comptes 2022 de la ville de Martigny

4.1 Rapport de Commission de Gestion / Robert Gay des Combes

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Réunie à trois reprises, la Commission de gestion (CoGest) a procédé à l'étude des comptes 2022 présentés par l'Administration communale.

Nous avons pu rencontrer Mme la Présidente Anne-Laure Couchepin Vouilloz, et les Chefs de Services MM. Dély, Petoud, Jordan et Gay. Nous les remercions ici pour les différentes réponses et documents apportés dans l'exécution de notre tâche.

Les comptes 2022 sont présentés pour la première fois selon le modèle de plan comptable harmonisé MCH2. Cette mise en application a impliqué le reclassement de certaines rubriques du bilan, notamment le transfert des biens entre le patrimoine financier et le patrimoine administratif.

CONSEIL GENERAL

Les comptes 2022 sont équilibrés et peuvent être qualifiés de bons. Ils présentent un excédent de revenus de CHF 116'053.10, ce qui a permis l'attribution d'un montant de CHF 2'715'000.00 au capital propre.

Le résultat est supérieur au budget qui prévoyait un excédent de revenus de CHF 84'150.00 avec une attribution au capital propre de CHF 1'300'000.00. L'aliénation d'un terrain du patrimoine financier dans le quartier des Prés Magnin a généré un important gain comptable de CHF 1'415'000.00 qui a été attribué à la réserve de politique budgétaire.

La marge d'autofinancement s'élève à CHF 8'681'244.39 alors qu'elle était budgétée à CHF 6'231'450.00.

Les investissements nets se montent à CHF 22'304'780.89 alors qu'ils étaient budgétés à CHF 23'340'000.00.

Le total des amortissements comptables ordinaires 2022 s'élève à CHF 6'725'800.29 contre CHF 5'095'000.00 budgété.

L'endettement net par habitant s'élève à CHF 437.00 au 31 décembre 2022 alors que le bilan d'ouverture au 1er janvier 2022 présentait une fortune de CHF 230.00 par habitant.

Huit indicateurs financiers harmonisés ont été retenus à la suite de l'introduction du MCH2. Deux de ces indicateurs ont nécessité des informations complémentaires :

- Celui de la dette brute par rapport aux revenus de 153.63 % qui est qualifié de mauvais selon les tables. A partir de 2028, la ville entend réduire son volume d'investissements, ce qui devrait améliorer ce ratio.
- Celui du taux d'autofinancement de 8.24 % est également qualifié de mauvais. Un effort est actuellement entrepris sur les charges maîtrisables, c'est-à-dire sur les charges qui ne sont pas liées par des bases légales (subventions cantonales, subventions des associations de communes, etc.) ou semi-liées, c'est-à-dire celles qui sont indispensables à l'accomplissement des tâches publiques.

Chaque service analyse de manière approfondie ses charges et n'utilise que celles qui lui semblent indispensables à son bon fonctionnement. D'autre part, l'ajustement des taxes liées aux eaux usées va engendrer des revenus supplémentaires. L'établissement d'un budget dit « zéro » tel qu'annoncé pour 2024 permettra également de mener une réflexion nouvelle sur ces charges.

Dans ses travaux, la CoGest a relevé les points et faits essentiels suivants :

L'ouverture du parking des Morasses et la réfection de celui du Manoir confirment la volonté politique de restreindre le trafic de véhicules dans l'hyper centre.

La Municipalité salue la générosité de M. Léonard Gianadda qui a financé l'achat du Cinéma Corso, la rénovation de l'Auberge de Jeunesse dans le quartier du Bourg et le bâtiment Jean de Chatillon à la Bâtiaz.

1. Administration générale

Il a été constaté une augmentation des charges en lien avec les licences informatiques. Interpelé sur la question du piratage informatique, l'Exécutif nous a indiqué que la ville a été épargnée jusqu'à ce jour. Des mesures ont toutefois été prises pour renforcer la sécurité informatique.

Durant l'année 2022, la commune a installé des panneaux solaires pour un montant de CHF 423'959.10, ce type d'installation étant désormais favorisé dès que cela est possible

2. Sécurité publique

La ville ne dispose pas de radars anti-bruit à proprement parler mais plutôt de sonomètres, soit des appareils portables destinés à mesurer le niveau/volume sonore. Des contrôles ont ainsi été effectués en 2022 avec la Police cantonale et le Service de la Circulation Routière, ce qui a permis de verbaliser certains contrevenants.

CONSEIL GENERAL

3. Enseignement et formation

Le chiffre de 160 enfants en situation de handicap dans le secteur CPS de Martigny est stable depuis plusieurs années.

Différentes actions sont entreprises annuellement pour augmenter l'attractivité des déplacements en vélos. Les parents sont aussi sensibilisés à favoriser ce mode de transport.

4. Culture, sports et loisirs, église

S'agissant de l'accès à la patinoire actuelle, l'entrée est offerte à toute la population, y compris pour les non-résidents. Il n'est pas envisagé l'engagement d'une personne supplémentaire pour cette tâche.

L'Exécutif a également été interpellé sur l'avancement du projet d'une nouvelle patinoire. A ce stade, le club de Hockey a présenté un premier projet qui a fait l'objet d'une étude et de demandes d'informations complémentaires.

Parallèlement, une étude a été requise par la commune afin de déterminer si des mesures permettraient de prolonger la durée de vie de la patinoire actuelle.

5. Santé

Le CMS a poursuivi sa mission, répondant entièrement à son mandat de prestations. Ce domaine de l'aide et des soins à domicile est en constante évolution. On observe que les besoins en soins de longue durée augmentent nettement plus rapidement que les effectifs du personnel soignant. Le CMS prévoit une augmentation de ses effectifs en 2023 et 2024. Il doit répondre à la planification cantonale des soins de longue durée. Pour rappel, la volonté cantonale est de maintenir les personnes à domicile le plus longtemps possible.

6. Prévoyance sociale

Les besoins pour des places d'accueil de l'enfance ont rapidement augmenté en peu de temps, des listes d'attente existent pour les secteurs crèches et écoliers.

Une augmentation du nombre d'enfants accueillis est attendue en lien avec l'ouverture de nouvelles structures et l'augmentation de la fréquentation de la crèche de Charrat.

L'ouverture de nouvelles places d'accueil implique l'augmentation du personnel, ceci afin de respecter les quotas définis par le Service cantonal de la Jeunesse.

Les deux garderies de la ville de Martigny n'ont pas de liste d'attente inquiétante.

7. Trafic et voies de communication

Le plan directeur « Mobilité douce – Vélos » n'est pas consultable en l'état. Ce plan doit dès lors plutôt être qualifié de document de travail, lequel est annuellement mis à jour selon les projets en cours. A noter encore l'existence d'une « Carte vélo 2020 » qui offre des parcours recommandés, des balades dans la région et conseils pratiques aux usagers.

Cela étant, la CoGest trouverait opportun que, sur cette base, un réel plan directeur soit établi et présenté au législatif afin de clarifier les orientations futures de l'aménagement des pistes cyclables à un horizon de 10 à 15 ans.

Des investissements ont été consentis sur la réfection des éclairages de l'ensemble des passages piétons en complément du budget ordinaire.

Dans le cadre de la réfection du parking du Manoir, la réfection des sols n'était pas prévue dans le projet de base. Après analyses et sondages, il a été constaté la mauvaise qualité des sols due, entre autres, aux fuites d'hydrocarbures. Une résine a ainsi été appliquée, après assainissement des zones concernées.

CONSEIL GENERAL

8. Environnement et aménagement du territoire

Le programme de politique énergétique et climatique est consultable sur le site internet de la ville avec la charte s'y référant.

Dans le cadre du projet régional de compensation, les remises en état de la décharge des Geais à Charrat se sont déroulées par étapes selon des descriptions techniques. La remise en état finale de la gravière a engendré la mise en place de 40'000 m³ de matériaux d'excavation propre. Cinq années sont prévues pour assurer le succès de plantations et supprimer les éventuelles plantes envahissantes.

Différents travaux d'amélioration et de réparation d'urgence ont été effectués durant ces trois dernières années à la piscine municipale extérieure. Un budget sera prochainement demandé pour l'étude d'un projet de rénovation de ces installations.

9. Services économiques

A sa demande, la CoGest rencontrera, d'ici l'automne, Mme Emmanuelle Samson pour une séance d'information ayant pour thème les actions de la promotion économique dans une perspective d'augmentation de la marge d'autofinancement.

10. Finances et impôts

L'augmentation des revenus concerne l'impôt sur les gains immobiliers et l'impôt sur les droits de mutations. Ces deux rubriques sont difficilement estimables car elles sont basées sur les transactions immobilières. Il a été constaté une augmentation conséquente du nombre de transactions durant l'année 2022. Il n'y a pas eu une transaction particulière, mais un ensemble plus important de transactions.

La réorganisation d'une grande entreprise de la place et son changement de statut fiscal (création d'une holding) vont lui permettre de diminuer sa charge fiscale en lien avec l'impôt sur le bénéfice. Cette restructuration n'aura toutefois, a priori, pas d'incidence sur l'impôt sur le capital de ladite société.

11. Généralités

La CoGest a pris connaissance d'un certain nombre de crédits supplémentaires en 2022 et a obtenu les explications nécessaires, ces crédits apparaissant comme justifiés.

L'année 2022 restera donc marquée par l'avancement, voire la finalisation de plusieurs chantiers d'envergure pour la ville. On citera notamment la réfection du parking souterrain du Manoir, l'ouverture de celui des Morasses ou encore les travaux de réaménagement de l'Avenue de la Gare.

Ces développements réjouissants ne doivent toutefois pas occulter le fait que certains indicateurs financiers ne sont pas optimaux, la CoGest soutenant l'exécutif dans ses démarches visant à améliorer le taux d'autofinancement.

A l'unanimité les membres la CoGest proposent au Conseil général d'approuver les comptes 2022.

Le Président remercie la CoGest et son président Julien Lattion pour son excellent travail.

4.2 Groupe PLR / Merita Huruglica Hajdari

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe libéral radical a étudié avec attention les comptes 2022. Nous remercions le Conseil communal et les chefs de services pour les explications fournies afin de répondre à toutes nos questions. Nous tenons également à relever l'importance des précisions intégrées dans les documents transmis.



CONSEIL GENERAL

Nous avons apprécié l'intégration des indicateurs qui permettent une aisance dans l'interprétation des taux pour les différentes formules. En effet, les taux calculés avec MCH1 qui pouvaient être qualifiés de mauvais, sont avec MCH2 parfois qualifiés comme étant bons et inversement. Les valeurs indicatives intégrées nous facilitent ainsi la compréhension de ces taux et nous permettent de mieux situer l'état de nos comptes.

Sans répéter à nouveau les chiffres clés donnés par la Commission de gestion, que l'on connaît bien maintenant, les comptes présentés sont bons. Malgré l'application de la réforme fiscale pour les entreprises, le financement de l'AVS et une conjoncture délicate, la commune de Martigny tient bon. L'exercice 2022 est bouclé avec un endettement net par habitant qui s'élève à CHF 437.- et des investissements de l'ordre de plus de CHF 22'000'000.- millions. Le mois de juin sera chargé en apéritifs. On se réjouit de participer à l'inauguration du nouvel espace TrailZone, projet qui voit le jour sur l'initiative du Conseil général ; trinquer à la nouvelle allure de l'axe principal de la ville, le gros chantier de l'Avenue de la Gare, maintenant terminé.

La rénovation du parking souterrain du Manoir, les travaux de réfection de la piste d'athlétisme, les travaux de sécurisation et de réaménagement de la Dranse figurent parmi les investissements de l'année dernière. Du côté du Bourg, c'est la fin des travaux de la salle de gymnastique et la rénovation de l'Auberge de jeunesse qui elle a été financée par M. Léonard Gianadda. Nous profitons ici une nouvelle fois de saluer notre mécène et de remercier chaleureusement M. Gianadda pour le soutien continu apporté à la ville ; notamment encore pour l'achat du Cinéma Corso.

Si les charges 2022 ont été maîtrisées et les comptes bouclés proches des prévisions budgétaires c'est aussi grâce à la vente du terrain aux Prés Magnin. La commune a réalisé dans cette transaction un bénéfice extraordinaire qui génère une marge d'autofinancement d'environ CHF 8'600'000.-. Malgré cette aliénation, nous constatons que le ratio de la marge d'autofinancement est considéré comme étant mauvais. Nous aimerions interpeller notre exécutif communal afin de trouver des solutions pour faire passer ce taux dans la zone bleu. Nous souhaitons également que le patrimoine immobilier de la commune soit préservé et que la ville reste attractive pour offrir un développement sur notre territoire à de nouvelles entreprises.

Enfin, l'état de nos infrastructures, plus particulièrement de la patinoire, est un sujet qui préoccupe notre groupe. Nous comptons sur la vigilance de notre exécutif pour assurer le bon maintien de ces bâtiments et poursuivre au mieux l'analyse de coût notamment afin de les moderniser.

Le groupe libéral radical remercie les élus pour leur travail et approuve à l'unanimité les comptes 2022 de la commune de Martigny.

4.3 Groupe Le Centre / Stéphane Veya

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Nous tenons tout d'abord à exprimer nos sincères remerciements à tous les collaborateurs de la ville de Martigny pour leur travail acharné et leur dévouement au service de notre communauté. Le fascicule remis au Conseil général est une source précieuse d'informations détaillées, témoignant de la transparence et de la rigueur avec lesquelles les comptes ont été établis.

Le groupe du Centre profite de ce début de prise de parole pour remercier les membres de la CoGest, et en particulier son Président Julien Lattion, et son rapporteur, Robert Gay-des-Combes, pour leur travail d'excellente facture ayant permis de relever les éléments importants des comptes.

En examinant les comptes de l'année 2022, il est important de souligner les défis financiers auxquels nous sommes confrontés. L'augmentation des charges liées à l'énergie, ainsi que les coûts des salaires, ont entraîné une pression financière accrue. De plus, la diminution probable des rentrées fiscales, due à la récente hausse de l'indexation, risque d'affecter davantage notre marge d'autofinancement, qui est déjà limitée par rapport aux investissements nécessaires.



CONSEIL GENERAL

Pourtant, malgré ces contraintes, nous ne pouvons pas négliger les projets importants qui contribuent à maintenir l'attrait de notre ville. Parmi eux, la rénovation de la piscine municipale, qui nécessite une intervention urgente pour résoudre les problèmes liés à la perte d'eau et aux coûts de chauffage que cela implique. De plus, la patinoire requiert des mesures pour assurer son exploitation jusqu'en 2024-2026, et la construction d'une nouvelle école est indispensable pour accueillir tous les enfants de Martigny.

Cependant, ces projets seront d'autant plus difficiles à réaliser compte tenu de l'augmentation des taux d'intérêt sur les dettes de la ville. Les premiers contrats à renégocier interviendront dès 2023, avec plus de 40 millions de dettes devant être refinancés d'ici la fin de la présente législature. Cela représente un défi majeur pour la gestion financière de la commune.

Enfin, nous souhaitons souligner les coûts liés à l'épuration des eaux, qui pèsent lourdement sur les épaules de la commune et, par extension, sur les contribuables. Il est impératif que des mesures soient prises pour mettre en place les corrections réglementaires promises pour la fin de l'année 2022. Nous en appelons également à ce que des mesures soient prises à l'avenir pour éviter que des retards dans les modifications réglementaires ne fassent perdre à la collectivité plus d'un million de francs.

En conclusion, il est relevé que les comptes 2022 sont bons. Il ne faudrait toutefois pas omettre de penser à tous les défis que la ville de Martigny aura à relever en lien notamment avec les éléments décrits ci-avant. D'autre part, nous peinons à voir dans les investissements importants consentis par la commune de Martigny une réelle vision à long terme. Un exemple de ce qu'une vision à long terme pourrait apporter est la réflexion globale qui aurait pu être faite dans l'aménagement des installations sportives de football, de street hockey, d'athlétisme et la patinoire, en lien avec le passage sous-voie des Neuvilles. En lieu et place d'une telle réflexion globale, nous avons eu il y a quelques temps la réfection du stade et du terrain synthétique, nous avons actuellement la construction du passage sous-voie des Neuvilles et nous aurons peut-être demain la création d'une patinoire et d'un parking sous-terrain accueillant tous les utilisateurs de cette zone. A n'en pas douter, une réflexion globale aurait permis de concevoir un projet intégrant l'ensemble des besoins, tout en réalisant une économie d'échelle non négligeable.

Le groupe du Centre demande au Conseil communal d'informer le Conseil général et la population de Martigny sur la vision stratégique qu'il a pour notre ville. Que voulons-nous pour Martigny ? Jusqu'à quelle quantité de population souhaitons-nous aller ? Est-ce que Martigny souhaite se profiler dans un domaine d'activité particulier d'un point de vue économique, comme par exemple devenir un pôle de l'intelligence artificielle avec l'IDIAP comme fer de lance ? Comment pourraient être utilisés les terrains dans le quartier Pré-Magnin, à côté de la Gare, pour favoriser le développement économique de Martigny ? Souhaitons-nous à cet endroit la construction de logements pour les travailleurs de l'arc lémanique ou de la Lonza ? La vente du terrain démontre que tel n'est pas le cas, nous demandons toutefois une réflexion globale sur cette zone d'importance pour le développement stratégique de Martigny.

En conclusion, tout en restant attentif aux éléments précités et en remerciant le Conseil communal pour les développements de fonds qu'il donnera à la présente intervention, le groupe du Centre approuve à l'unanimité de ses membres la gestion et les comptes 2022 de la Municipalité de Martigny tels que présentés de même que les crédits supplémentaires qu'ils impliquent.

4.4 Groupe Les Vert.es / Jacques Claivoz

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Vert.es a contrôlé avec attention les comptes 2022 proposés ainsi que les différentes explications fournies par l'Exécutif et leurs experts.

Nous sommes globalement satisfaits des différents montants présentés qui témoignent de la bonne santé financière de notre ville.

Les Vert.es remercient l'Exécutif ainsi que les chefs de service pour leur travail permettant de présenter des comptes équilibrés malgré l'important cycle d'investissement en cours (réfection de l'avenue de la gare et de la salle de gym du Bourg pour ne citer que le plus importants).

CONSEIL GENERAL

L'examen des comptes nous permet également de relever ce qui suit :

Une prise de conscience de la crise énergétique et climatique se voit dans les comptes 2022 et sur le terrain avec une extension massive du CAD dans la ville et une série de plus petites initiatives en faveur du climat telles que

- actions dans les écoles pour récolter des déchets et replanter des haies en campagne

Mais aussi avec l'annonce de deux futurs projets à savoir :

- « coaching carbone » pour les privés

- « Martigny rénove » pour les 1500 bâtiments les plus anciens de la ville

Cependant, le groupe des Verts, qui a pris connaissance des conclusions du GIEC en mars dernier qui prédit un dépassement imminent des 1.5° de dépassement inscrit dans l'accord de Paris, est d'avis que les efforts et montants investis dans la lutte contre la crise climatique et énergétique restent toujours insuffisants. Les experts du climat sont unanimement d'accord pour prévenir les collectivités que les surcoûts liés à la crise du climat vont exploser ces prochaines années si nous ne mettons pas urgemment d'importants moyens pour réduire nos émissions de CO2 dans l'atmosphère en développant les énergies renouvelables, en rénovant les anciens bâtiments et en augmentant les surfaces arborées de nos villes.

Aujourd'hui le canton du Valais a déjà sorti le chiffre de 250 millions pour 2022, comme représentant les frais occasionnés en une année pour répondre au problème du dérèglement climatique. Un autre chiffre qui est sorti dans la presse il n'y a pas longtemps, c'est que si l'on ne fait rien cela représentera 35 milliards pour l'ensemble de la Suisse.

Dans cet esprit proactif de lutte, les Vert.es estiment notamment :

1) Que le rythme de changement des éclairages publiques avec des LED devrait se faire dans un délai beaucoup plus court que ce qui est proposé, certaines villes romandes sont déjà à 100% LED ou proche de 100% alors que Martigny en est à 40 % seulement,

2) Que les subsides communaux pour les privés qui installent des panneaux photovoltaïques devraient ne pas rester symboliques comme présentement (300.- par comparaison) car l'élan donné par la crise énergétique liée à la guerre en Ukraine pourrait ne pas durer et il est important que les privés soient dignement encouragés à participer à l'effort collectif en faveur des énergies renouvelables,

3) Que la surface arborisée en ville devrait fortement augmenter en particulier dans les îlots de chaleur, nous ne sommes pas encore convaincus dans notre groupe. Quand on vit que la villa DRANDRES, on a investi CHF 81'000.- pour la raser et que derrière on a laissé des tuyas en partie dégradés, alors que l'on aurait pu en profiter pour planter de grands arbres, qui aurait fait un bien fou dans cet îlot de chaleur qu'est le CERM.

De manière générale, les Vert.es se demandent pourquoi en séance COGEST on entend encore des responsables communaux parler d'actions en faveur du climat faites par opportunité alors que nous sommes clairement en situation de nécessité.

Tenant compte de ces quelques remarques, le groupe des Vert.es vous encourage néanmoins à accepter les comptes 2022 tels que présentés.

4.5 Groupe PS-GC / Milaim Rexhepi

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Notre groupe PS-GC a passé en revue les comptes 2022 qui nous ont été transmis par le Conseil municipal.

En premier lieu, nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont élaborés ces comptes pour leur excellent travail. Ces comptes sont bons aux vues des chiffres qui nous ont été présentés dans le rapport de la CoGest. Un résultat annonçant une dette par habitant de CHF 437.- alors que le budget 2022 prévoyait une dette de CHF 2'299.- suscite néanmoins quelques questions.



CONSEIL GENERAL

1. Sommes-nous trop alarmistes aux moments d'élaborer nos budgets ?
2. Avons-nous réalisé tous nos projets ?
3. Sommes-nous trop prudents lors de l'exercice en cours ?
4. Ou bien sommes-nous bénis des dieux à Martigny ?

Car systématiquement nous avons des bonnes surprises qui font que nos comptes sont meilleurs que prévu. Nous n'allons pas nous en plaindre, au contraire, cela nous rassure mais il y a peut-être des choses à faire au niveau des processus. D'ailleurs je reviendrais sur les processus plus loin dans mon texte.

Cette année encore, il a été difficile à la CoGest de comprendre les infos à la première lecture des comptes vu le changement de système comptable MCH2, mais les rencontres avec les différent.es chef.fes de service et Madame la Présidente nous ont permis d'y voir plus clair dans ce recueil de chiffres à travers nos questions. D'ailleurs on se réjouit de ne plus entendre parler de ce passage au MCH2 lors de nos prochaines rencontres avec M. Petoud.

Notre groupe ne manque pas de saluer le travail remarquable effectué par la CoGest dans cette étude des comptes 2022 et remercie son Président secondé par son rapporteur dans l'élaboration du compte rendu dans un laps de temps très court.

Notre groupe avait déjà par le passé solliciter une plus grande implication de la CoGest aux travers de différentes rencontres thématiques, chose qui semble avoir été entendu par nos autorités et qui espérons feront aussi un pas en direction de la mise en place d'un règlement communal qui permettra à cette même CoGest d'avoir une plus grande marge de manœuvre dans ces chiffres.

Si nous devons retenir quelques points de ces comptes 2022, ce seraient les suivants :

L'année 2022 a été secoué par deux grosses thématiques dans notre commune, la première a été la patinoire que je reviendrais plus tard et la seconde l'audit de la caserne des pompiers.

Nous trouvons dommage et regrettable que notre caserne de Martigny qui est une vraie valeur ajoutée à notre commune aie souffert d'une mauvaise publicité et d'un climat de défiance durant l'année écoulée, car pour nous le respect de l'uniforme, que ce soit celui des pompiers ou des autorités policières est trop important dans les valeurs familiales et solidaires que nous souhaitons véhiculer auprès de la population. C'est pour cela que notre groupe aimerait la mise en place d'un système d'audit interne au sein de la commune afin de garantir une bonne image de notre ville et d'y développer un climat de travail agréable et respectueux pour chacun afin d'anticiper les problèmes avant qu'ils ne soient trop graves et profonds. Cela dit la nomination du nouveau commandant des pompiers en la personne de M. David Thurre est une belle réussite qui a ramené le calme et la motivation auprès de notre corps du feu qui a encore été salué dans les médias lors de son intervention ce dimanche sur la commune de Fully.

La petite enfance est toujours un point critique qui requiert toujours notre attention malgré l'augmentation de fréquentation à la structure de Charrat. D'ailleurs nous attendons avec impatience la fin des travaux dans les locaux à l'ancienne école club Migros qui offrira un nombre considérable de places d'accueil sur la ville. Cela impliquera une création de nouveaux postes sur la ville dans un milieu en constante évolution. C'est pour cela que notre groupe verrait d'un bon œil la mise en œuvre d'une CCT dans ce milieu professionnel qui est constamment mis sous pression.

Le rapport de la CoGest a relevé et remercié la générosité dont fait preuve M. Leonard Giannada aux travers de ses différentes participation à des projets qui ont une forte connotation sociale et qui sont toujours appréciés par notre sensibilité de gauche, tel que le financement de l'achat du cinéma Casino et la rénovation de l'auberge de jeunesse dans le Bourg ainsi que la salle de grimpe Jean de Chatillon à la Bâtiaz.

L'avancement du projet d'un nouveau bâtiment scolaire au Chemin du Milieu nous semblent tout à fait opportun et la bienvenue pour un quartier en plein essor qui voit sa population croître de manière fulgurante et le développement de ce nouveau quartier est un réel défi qui nous attend ces prochaines années.

Un des points sensibles de l'année 2022 a été aussi la revue du projet Patinoire dont la réalisation a pris une autre tournure qu'annoncée, il est vrai que ce projet déchaîne les passions dans le milieu sportif surtout après la remarquable saison du HCV. Notre groupe est bien évidemment attentif à ce projet qui a toute sa place d'un point de vue social et qui mérite des discussions entre les différents partenaires.

CONSEIL GENERAL

D'ailleurs nous souhaiterions être informé de l'évolution de ces deux dossiers de manière transparente et ne pas nous fier aux différents bruits de couloir qui circulent.

Le dernier point qui a attiré notre attention dans ces comptes 2022 concerne le recours systématique à des crédits supplémentaires pour la réalisation de nos projets.

Avons-nous des processus bien établis dans l'étude de nos projets et dans la réalisation de ceux-ci ? Pour exemple, le crédit complémentaire de CHF 400'000.- accordé à la rénovation du parking du Manoir, ce qui représente 16% de la facture globale. La cause fait état d'un manque de sondage préalable des sols. Est-ce que l'on met assez de moyens pour la phase d'avant-projet ?

Malgré ces remarques que l'on espère constructives, notre groupe se positionne favorablement sur les comptes 2022 et espère voir la ville de Martigny avancer dans le bon sens comme le prouvent la réalisation de nombreux projets qui vous ont été relayé par le rapport de la CoGest et dont nous pourrons profiter.

4.6 Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil général,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs, les invités,

J'ai le plaisir de venir vous donner quelques informations complémentaires sur ces comptes. Nous avons bouclé avec un exercice à l'équilibre, des charges maîtrisées, malgré la conjoncture qui était plutôt compliquée et qui appelait une certaine prudence. Sur les chiffres, je ne vais pas revenir en détail, oui il y a eu une bonne surprise, alors est-ce que dans un budget d'une manière responsable on peut anticiper sur des éléments extraordinaires ? Pour moi, la réponse est absolument non parce qu'on a vu qu'il variait d'une année à l'autre et par définition quand c'est extraordinaire on ne peut pas les anticiper. Ce que l'on a fait ces dernières années c'était beaucoup plus fin dans les recettes fiscales où là il y a eu un travail d'analyse qui a pu être mené. Sur les événements extraordinaires, il nous paraît beaucoup plus prudent, c'est ce que nous vous avons proposé et réalisé, de les acclamer ces éléments positifs quand ils arrivent, de mettre ces montant dans la réserve de politique budgétaire, qui permet d'investir et d'absorber justement les charges d'investissements supplémentaires. Je pense que certains groupes et le groupe PS Alliance de gauche, serait le premier à nous faire le grief d'être trop ambitieux dans les budgets ou les allocations des ressources que pourrions mettre et dépenser au-delà de la raison. En tout cas, d'autres groupes, nous ferai le grief de cette vision-là.

La crise sanitaire nous faisait craindre une forme de crise financière qui heureusement ne s'est pas incarnée dans les chiffres 2022, nous restons évidemment prudents. Par contre, on l'a dit et redit, l'entrée en vigueur de la RFFA en plusieurs étapes pèjorent nos comptes, ça touche directement à la marge d'autofinancement, qui est plutôt un peu molle, je la qualifierai ainsi, ces dernières années. Qu'est-ce que l'on peut faire de ces éléments-là ? On l'a cité et vous les avez repris, c'est analyser en profondeur le budget pour être sûr qu'il n'y ait pas de dépenses inutiles ou en tout cas de se reposer les questions si les dépenses sont toujours associées au besoin et au goût du jour. C'est ce que nous sommes en train de faire très en détails pour certaines parties du budget qui sera présenté, et après c'est l'espoir d'avoir de nouvelles entreprises qui s'implantent sur notre commune, entreprises qui impliquent d'avoir des terrains en suffisance pour les accueillir et des citoyens qui permettent aussi de gonfler nos recettes fiscales, et pas simplement les dépenses qui sont associées aux citoyens. Nous y travaillons.

Nous avons pu malgré ces questionnements et ces enjeux maintenir un haut cycle d'investissements et c'est important parce que aussi quand on est dans des périodes pas si simples sous l'angle de la conjoncture de la préoccupation de la morosité, c'est important d'arriver avec des projets, ce que nous avons fait, et c'est plus de CHF 28'000'000.- bruts, pas tout à fait à la charge de la commune, CHF 22'000'000.- à la charge de la commune, qui ont pu être réinjectés dans l'économie et ça c'est quelque chose d'assez extraordinaire pour donner un nouveau souffle à nos entreprises notamment. Cela a permis de conclure avec la rénovation du parking du Manoir, le parking des Morasses, qui amène une réelle plus-value pour le dynamique du Centre-ville, beaucoup le salue. L'Avenue de la gare qui est en train d'être fini ces jours, enfin vous avez vu les résultats, et là c'est tous les jours que l'Exécutif est interpellé, parce que les gens sont heureux de cet élément-là, et c'est important pour nous d'associer la population à cette réussite et nous poursuivons avec un clin d'œil aux jeunes et au monde du sport, avec la piste d'athlétisme et la salle de gymnastique, il y avait des montants importants investis pour ces éléments-là.



CONSEIL GENERAL

Donc oui, nous avons une vision assez claire sur nos infrastructures, sur l'ensemble de nos infrastructures, et c'est finalement confondre deux choses, que de ne pas les réaliser toutes en même temps, ce qui ferait appel à 80 ou 100 millions par fois, et donc à opposer le financement en bloc avec une stratégie générale qui est morcelée pour justement ne pas dépenser plus que ce qui est nécessaire au fur et à mesure. C'est à distinguer et à ne pas confondre.

Les employés communaux ont travaillé d'arrachepied, pour reprendre l'expression des uns et des autres, avec bien sûr les membres de l'Exécutif pour vous présenter ces comptes, c'est l'occasion de remercier aussi les chefs de services délégués et toutes les personnes qui travaillent, des collaborateurs communaux qui sont assis au fond de la salle, et leur équipes pour ce travail précis et qui demande une certaine énergie, des ajustements et c'est pas facile forcément pour eux de suivre tout cela avec cœur à l'ouvrage et efficacité donc merci à vous.

Concernant la patinoire, en mars, comme ça été dit à la Commission de gestion, une ébauche de projet a été remise au Conseil municipal, ce qui sollicitent tout un lot de commentaires, de questionnements de la part de l'Exécutif qui ont été transmis. Je vous dis cela pour vous confirmer que nous sommes en contact du club de hockey et qu'il y a des échanges qui se font dans un sens dans l'autre, avec des rencontres qui sont aussi agendées. Donc le dossier n'est pas mort, loin de là, mais il prend du temps et c'est normal pour un tel sujet, que ça prenne du temps, des mois voire des années pour arriver à quelque chose de tangible et concret et finançable par le club qui aujourd'hui porte le projet. Quand je vous dis que cela peut prendre des semaines, des mois voire des années, l'Exécutif a évidemment lancé la question de savoir ce qu'il adviendra de la structure actuelle, si le projet, qui ne sera sûrement pas prêt dans les unes à deux ans, comment on peut faire perdurer et qu'il n'y ait pas de rupture dans les activités de la patinoire, et je sais que vous comme nous, vous êtes attachés à ce que notamment le mouvement des jeunes puisse perdurer. Donc on est en train de mener les investigations supplémentaires pour savoir si en déshumidifiant la patinoire actuelle ça permet d'éviter la corrosion qui est un phénomène qui a été observé et qui altère cette structure. Donc nous espérons avoir des résultats en été ou en automne, c'est l'espoir que l'on puisse la prolonger un peu, le temps que l'on y voit plus clair pour la suite des projets ou du projet.

Nous parlions des taxes qu'il faut malheureusement hausser, notamment la taxe épuration, et je suis finalement heureuse de réaliser que la taxe qui a été augmenté au 01.janvier 2016 a été oublié par tous vu que l'on fait un petit grief de dire qu'il faudrait anticiper les choses, mais elle a été augmentée en 2016 et c'est normal que cette taxe doive suivre son évolution si on veut répondre aux réquisites légaux, généraux, de bon sens, qui sont tous les enjeux avec le développement durable et c'est notions beaucoup plus fines qui sont année après année avec des enjeux environnementaux, donc la taxe va augmenter, la population augmente donc les besoins technologiques en volume augmentent aussi et régulièrement malheureusement nous devons mettre cette taxe à jour.

On nous disait en termes de biodiversité que les pauvres tuyas autour de la maison DANDRES auraient pu être coupés ou on aurait dû planter autre chose, on aurait pu mais on aurait surtout pu, ça aurait été peut-être une erreur aussi parce que ce qui est intéressant dans cet espace-là, c'est d'avoir des grands espaces et avant d'avoir quelque chose, un projet complet, il faut aussi savoir ce dont a besoin le CERM. Par contre en termes de végétalisation sur l'espace, devant le CERM c'est pratiquement fait ces jours, il y a de la végétation qui est prévue et qui est en cours, donc plutôt que d'implanter des arbres en bordure de feu une villa, il a été choisi, et c'est beaucoup plus malin à notre sens, le CERM a choisi d'implanter des arbres le long de sa façade pour commencer à atténuer cet aspect chauve et aussi assez peu attractif de la cour du CERM. A rappeler aussi que 83 ormes ont été plantés sur l'Avenue de la Gare, ce sont de petits exemples pour vous montrer que la préoccupation des végétaux en ville est toujours là.

Les pompiers, je comprends vos préoccupations, je ne partage pas votre constat que c'est un corps qui est mal perçu dans la population, du moins ça n'a jamais été le cas, il y avait une souffrance dans le corps des pompiers, mais rapport à la population ça n'a jamais été, je n'ai jamais eu de traces, que ça soit un corps qui ait été mal perçu ou a été pris dans cette tourmente-là. Vous l'avez cité d'ailleurs qu'il y a de très belles réussites qui sont régulièrement saluées, donc la population continue de croire en nos pompiers et a toujours cru à la qualité d'intervention qui a toujours été là. Pour le reste, faisons confiance à M. Thurre, qui a été mis en place, avant de lancer des audits sur des audits, qui coûtent relativement chères, pour amener à une meilleure image, encore s'il y a besoin une bonne ambiance d'équipe, c'est ce qu'il est en train de monter, donc laissons-lui la chance avant de le mettre sous tutelle avec une audit. Je ne pense pas que ça soit la bonne solution. Faisons confiance à M. Thurre et les pompiers sont très bien perçus et je répète ils ont une qualité d'intervention qui est là.

Donc c'est un exercice qui est à l'équilibre, avec des charges maîtrisées. C'est absolument important d'avoir des charges maîtrisées d'autant plus quand on est dans une situation un peu tendue.

CONSEIL GENERAL

Comme vous l'avez vu, nous ne manquons pas d'ambitions pour notre ville, parce que nous voulons avoir des infrastructures à la hauteur de notre population et pour ça il faut des moyens mais les doser au fur et à mesure des besoins et pas en un coup ou en un bloc ce qu'on n'aimerait pas porter. Nous continuerons à venir vers vous avec des projets ambitieux qui serviront notre ville et qui seront aussi attractifs pour les entreprises et pour la population qui voudront s'établir à Martigny pour faire mieux tourner notre belle cité avec vous et nous. Merci de votre écoute.

4.7 Rapport de l'organe de révision FIDAG

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil municipal,
Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil général,

C'est avec plaisir que je vous fais part des principales conclusions ressortant de notre rapport sur les comptes annuels 2022 de votre commune. A savoir que la responsabilité d'établissement des comptes incombe au Conseil municipal, alors que notre mission consiste à émettre une opinion les concernant.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualifications et d'indépendance, que nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur les communes, à l'ordonnance sur la gestion financière des communes et la recommandation d'audit 60.

Selon notre appréciation, le compte annuel pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 est conforme aux prescriptions légales et aux règlements y relatifs.

En outre, dans le cadre de notre audit, nous relevons que l'évolution des participations et des autres éléments du patrimoine financier est approprié, que le niveau des amortissements comptables est conforme à l'ordonnance sur la gestion financière des communes, que l'endettement net de la commune est considéré comme faible selon les nouveaux indicateurs du MCH2, et que l'endettement net de la commune était nul selon les anciens indicateurs du MCH1 en 2021, que l'équilibre financier à terme paraît assuré, selon notre appréciation la municipalité est en mesure à faire face à ses engagements et que l'entretien final avec le Conseil municipal a bien eu lieu.

Sur cette base, nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis ce soir. Je vous remercie de votre attention.

4.8 Vote

Méthode : En personne, en se levant

Nombre de personnes votantes : 54

Acceptation : 54

Refus : 0

Abstention : 0

Les comptes 2022 sont approuvés par les membres présents.

4.9 Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Au nom du Conseil Municipal, je vous remercie pour votre confiance témoignée à travers ce vote. Je remercie particulièrement le chef des finances, M. Thierry Petoud.



CONSEIL GENERAL

5 Postulat – Pour encourager l'utilisation des drones pour les traitements phytosanitaires autour de Martigny

5.1 Groupe Les Vert.es / Jaques Claivoz

Avant de vous présenter ce postulat, j'aimerais vous présenter une demande du groupe des Vert.es qui aimerait que ce soir, tous les postulats présentés soient votés à bulletins secrets.

Le Président précise qu'il faut 1/10 des membres présents acceptent cette manière de voter pour pouvoir y accéder.

Après consultation des membres présents, 8 personnes acceptent ce procédé.

Le vote à bulletin secret est accepté.

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Un sulfatage par hélicoptère qui dure 5 heures, c'est 5 heures de vacarmes interrompus dans la ville, en bordure de ville on dira pour être complaisants, mais aussi 2500 kg de CO2 rejetés dans l'atmosphère. Cela représente par comparaison, ce que l'on peut dépenser avec une voiture standard pendant 1 année. Martigny a signé la charte des communes pour le climat, si cet engagement est crédible alors comment accepter que l'on accepte encore de telles nuisances en bordure de notre ville.

Imaginez-vous à l'hôpital de Martigny, un lundi de Pentecôte, jour souvent choisi pour le sulfatage par hélicoptère, il est 6h30 du matin, un bruit assourdissant vous réveille brusquement, vous vous dites peut-être que ce n'est pas si grave que votre état de santé, mais 5 heures de vacarmes incessants plus tard, vous n'avez plus qu'idée en tête, vous levez pour hurler à la fenêtre votre ras-le-bol, mais voilà vous ne pouvez pas vous lever et les fenêtres ne s'ouvrent pas. Il ne vous reste qu'une solution, écrire un postulat pour demander aux autorités de Martigny, qui sont attachés à votre bien-être, de bien vouloir encourager les viticulteurs du coin à abandonner une fois pour toute une méthode bruyante, polluante et peu efficace pour une nouvelle technologie presque silencieuse, ne générant pas de gaz à effet de serre, et infiniment plus précise, qu'est le drone.

Merci de soutenir ce postulat.

5.2 Groupe PLR / Samuel Orsinger

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la prise de connaissance de ce postulat, la première question qui nous a préoccupés est de se demander quel impact le pouvoir exécutif pouvait avoir sur un domaine privé tel que les parcelles de vigne située sur la commune. Nous avons donc étayé notre position en prenant en compte le titre du postulat qui vise à encourager cette pratique. Qu'entend-t-on par encourager ? Subventionner ? Imposer des règles ? Tout cela est contraire à la politique de la commune. De plus, il faudrait que ces encouragements puissent être véritablement bénéfiques pour la population octodurienne. Nous nous sommes renseignés et il en ressort qu'il n'y a pas que des bienfaits de traiter ses vignes avec un drone.

Premièrement, sur le plan écologique, les produits utilisés pour un traitement par hélicoptère sont à 80% bio. Pour le traitement par drone, ça ne sera pas forcément le cas, car les produits de synthèse sont moins chers et par manque de réglementation de l'utilisation des drones. Je profite de relever l'important travail qui a été réalisé concernant la réglementation stricte de l'utilisation de l'hélicoptère pour un impact le plus modéré possible sur l'environnement.



CONSEIL GENERAL

Par contre, il est évident que les nuisances sonores seraient diminuées, mais selon une expérience reçue, un drone qui sulfate des vignes est loin d'être silencieux. C'est donc surtout la durée de la nuisance sur laquelle nous pouvons débattre.

En effet, l'hélicoptère a une capacité de sulfatage de 22 à 25 hectares en 1h alors qu'un drone pourra couvrir seulement 2.5 hectares en 4h. Ces drones fonctionnant avec des batteries électriques et connaissant l'état actuelle de la conjoncture, pas sûr que cela soit la solution adéquate.

Mais encore, il est important et nécessaire de prendre aussi en compte l'avis des viticulteurs avant de penser au confort des citoyens.

L'acquisition d'un tel outil de travail est un réel investissement. Entre CHF 50'000 et CHF 80'000. Les heures de travaux ne sont pas non plus à négliger. Le souci de la santé du personnel possiblement en contact avec des produits non bio est important. Mais encore, la problématique géographique qui fait que sur Martigny, peu importe les mesures, l'impact restera anodin sans l'adoption des mêmes mesures de la part de la commune de Martigny-Combe.

En conclusion, la question d'encourager l'utilisation des drones en lieu et place de l'hélicoptère pour le traitement phytosanitaires des vignes méritait d'être posée mais actuellement nous n'avons pas assez de recul et de résultats probants pour envisager une réelle plus-value à cette démarche, sur la protection des personnes et sur l'environnement.

C'est donc à l'unanimité que Le groupe libéral radical refuse le postulat déposé par le groupe des Vertes et verts du Valais.

5.3 Groupe Le Centre / Stéphane Veya

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Nous croyons fermement que cette proposition, bien que séduisante en apparence, est en réalité une fausse bonne idée. Voici les éléments clés qui soulignent les problèmes potentiels associés à cette approche :

1. Utilisation de produits phytosanitaires non labellisés bio : Dans la région de Martigny, les traitements par hélicoptère sont effectués exclusivement, et pas à 80%, avec des produits labellisés bio. En revanche, les drones ont la capacité d'utiliser des produits de synthèse. Cela soulève une préoccupation majeure quant à la protection de l'environnement et de la santé publique, ainsi qu'à la préservation des normes strictes de l'agriculture biologique.
2. Proportion élevée de produits phytosanitaires : L'utilisation des drones pour les traitements phytosanitaires implique généralement l'épandage de 90 % de produits chimiques. Cette proportion élevée est principalement liée au coût du traitement, avec un coût inférieur pour les produits phytosanitaires par rapport aux produits labellisés bio. Cette situation favorise l'utilisation excessive de substances potentiellement nocives pour l'environnement et la santé.
3. Risque accru de dérive : Les expériences menées, dans la région très proche de Martigny, ont démontré que la dérive des produits répandus par les drones est plus importante que celle de l'hélicoptère. Cela suscite des inquiétudes légitimes pour les vigneron qui pratiquent l'agriculture biologique, car leurs parcelles pourraient être contaminées par des produits non autorisés provenant des zones environnantes. Contrairement aux hélicoptères, les drones ne sont pas équipés de buses spécifiques pour réduire la dérive.
4. Bilan carbone défavorable : Contrairement à l'idée reçue, l'utilisation des drones n'est pas plus écologique que celle des hélicoptères. Les batteries des drones sont souvent rechargées à l'aide d'une génératrice qui présente un rendement de seulement 20 %, tandis que les turbines des hélicoptères ont un rendement de 60 %. Par conséquent, le bilan carbone des drones est moins favorable que l'hélicoptère.



CONSEIL GENERAL

5. Risques pour les travailleurs agricoles : Si l'accès aux traitements par hélicoptère pour les zones escarpées devient moins facile, il est à craindre que les agriculteurs se tournent vers des méthodes d'épandage au sol à l'aide d'atomiseurs. Non seulement ces méthodes sont plus bruyantes, mais elles exposent également les travailleurs agricoles aux produits chimiques utilisés.
6. Nuisances sonores et horaires de travail : L'utilisation de l'hélicoptère est soumise à des contraintes réglementaires strictes, ce qui signifie qu'il ne peut commencer à travailler qu'à partir de 7h00 du matin. Et pas une minute avant. En revanche, les drones et les atomiseurs ne sont pas soumis à de telles restrictions et peuvent commencer dès 6h00 du matin. Cela entraîne des nuisances sonores plus précoces pour les résidents locaux.
7. Efficacité et durée des traitements : Les hélicoptères peuvent traiter une largeur de 14 mètres en une seule passe, tandis que les drones ne peuvent traiter que 3,20 mètres à la fois. Cela signifie que les traitements par hélicoptère sont beaucoup plus rapides, réduisant ainsi les perturbations pour les résidents et les agriculteurs.

En conclusion, il est crucial de prendre en considération ces aspects et de reconnaître que l'idée d'encourager l'utilisation des drones pour les traitements phytosanitaires à Martigny soulève de nombreuses préoccupations. Les impacts potentiels sur l'environnement, la santé publique, la qualité des produits agricoles biologiques et le bien-être des travailleurs agricoles ne doivent pas être négligés. Il est essentiel de favoriser des méthodes de traitement respectueuses de l'environnement, économiquement viables et socialement responsables pour l'agriculture de notre région.

Pour toutes ces raisons, le groupe du Centre refuse le postulat pour encourager l'utilisation des drones pour les traitements phytosanitaires de autour de Martigny.

5.4 Groupe PS-GC / Milaim Rexhepi

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je tiens à féliciter mes deux prédécesseurs qui ont pris le temps d'aller voir des chiffres, en soir de comptes, pour notre part nous n'avons pas pris toute cette problématique aussi à cœur qu'ont pris nos prédécesseurs, notre groupe a néanmoins pris connaissance du postulat qui encourage l'utilisation des drones pour le traitement phytosanitaire autour de Martigny.

On comprend la démarche de cette demande car les survols des hélicoptères ont des effets bruyants et repend des substances sur notre commune qui peuvent incommoder certaines personnes et cependant les drones ont l'avantage d'être électrique et de ne pas dégager de CO2 lors de leur utilisation. Ils sont précis et optimisent les cultures par la géolocalisation et la collecte de données.

La groupe PS Gauche citoyenne s'est tout de même posé la question comment cela pouvait impacter la ville de Martigny hormis pas les faits déportés par le vent de Martigny Croix. La santé des citoyens et citoyennes est importantes, l'air que nous respirons doit être de bonne qualité, mais ces traitements ne sont pas journaliers.

Cette question ayant divisé notamment sur la responsabilité de la commune et des actions à mettre en place, nous avons décidé de laisser libre-choix aux membres du groupe pour le vote. Merci pour votre attention.

CONSEIL GENERAL

5.5 Vote

Méthode : A bulletin secret

Nombre de personnes votantes : 55

Acceptation : 13

Refus : 42

Abstention : 0

Le postulat est refusé par les membres présents.

6 Postulat – Pour le développement de l'agrivoltaïsme à Martigny

6.1 Groupe Le Centre / Stéphane Veya

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

L'agrivoltaïsme représente une véritable opportunité pour notre belle ville de Martigny, tant sur le plan économique que sur le plan environnemental. Cette approche novatrice consiste à combiner la production d'énergie solaire avec des activités agricoles, permettant ainsi de maximiser l'utilisation des terres agricoles et de contribuer à la transition énergétique de manière durable.

Tout d'abord, l'agrivoltaïsme offre une solution efficace pour répondre aux défis énergétiques auxquels nous sommes confrontés. En intégrant des installations solaires dans les zones agricoles, nous pouvons générer une production d'énergie propre et renouvelable, réduisant ainsi notre dépendance aux sources d'énergie traditionnelles et contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cela permettra également de renforcer notre indépendance énergétique et de créer une source de revenus supplémentaire pour les agriculteurs de notre région.

De plus, l'agrivoltaïsme favorise la diversification des activités agricoles et la valorisation des terres agricoles. En utilisant les surfaces disponibles pour la production d'énergie solaire, nous pouvons préserver les espaces agricoles tout en générant des revenus complémentaires pour les exploitants. Cette approche représente donc une réelle opportunité pour soutenir notre secteur agricole local et préserver notre patrimoine rural.

En outre, l'agrivoltaïsme représente des avantages environnementaux indéniables. En combinant les cultures agricoles avec la production d'énergie solaire, nous favorisons la biodiversité, l'utilisation responsable de l'eau et la préservation des sols. Cette approche durable contribue à préserver notre écosystème local et à promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement.

Enfin, l'intégration de l'agrivoltaïsme dans les travaux de révision du plan d'affectation des zones et du règlement des constructions renforce notre position en tant que ville pionnière dans le domaine des énergies renouvelables et de l'innovation durable. En adoptant cette approche avant-gardiste, nous montrons notre engagement envers la transition énergétique et nous attirons l'attention sur Martigny en tant que modèle à suivre dans le domaine notamment de l'agrivoltaïsme.

En conclusion, l'acceptation du postulat demandant l'intégration de l'agrivoltaïsme dans les travaux de révision du plan d'affectation des zones et du règlement des constructions par le Conseil municipal représente une opportunité majeure pour notre ville. En investissant dans cette approche novatrice, nous créons un avenir durable, économiquement prospère et respectueux de l'environnement pour les générations futures.

CONSEIL GENERAL

6.2 Groupe PLR / Merita Huruglica Hajdari

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Pour le développement de l'agrivoltaïsme à Martigny : Voilà un titre à la fois tendance et accrocheur, et à la fois surprenant...

La ville de Martigny se soucie particulièrement de ses cultures et elle tend bien sûr à valoriser à tous les niveaux son label Gold en énergies renouvelables. Ici, nous voyons cependant deux grandes problématiques.

Tout d'abord, installer des panneaux photovoltaïques sur des terrains agricoles, cela implique de céder la même surface de terrain en zone à bâtir en compensation, dans le but de préserver les surfaces d'assolement (SDA) qui est une obligation règlementée par le Canton.

Cela revient à dire, hors cadre légal, que plusieurs hectares de terrains à bâtir devraient être déclassés ; ceci semble bien compromis sur notre commune.

Comme il ressort du postulat, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les parcelles agricoles nécessite de faire des études et différentes expérimentations sur les cultures. Si l'on se rapproche des communes voisines, les tests effectués par exemple à Conthey, ils sont faits sur de toutes petites surfaces et non de manière générale. D'une part, l'état des cultures est préservé et d'autre part, les coûts de raccordement qui sont énormes sont amoindris.

Ainsi, intégrer la question de l'agrivoltaïsme dans le plan d'affectation des zones et dans le règlement des constructions nous paraissent à ce stade, et au vu du manque de résultats avérés absolument inopportun et surtout contraire aux directives cantonales.

De tout évidence, lorsque le Canton aura modifié ses directives, il nous appartiendra de les suivre pour protéger nos cultures et préserver l'environnement.

Pour les raisons précitées, le groupe libéral radical refuse à l'unanimité le postulat soumis par le groupe Le Centre pour le développement de l'agrivoltaïsme à Martigny.

6.3 Groupe Les Vert.es / Mathilde Michellod

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

L'étude du département des finances et de l'énergie valaisan indique un potentiel de production photovoltaïque estimé jusqu'à 660 GWhs par ans pour les bâtiments, jusqu'à 490 GWhs pour les terrains à ciel ouvert (parking, comme les dépôts de matériaux) et pour les serres agricoles jusqu'à 70 GWhs par ans.

Pour le groupe des Vert.es, quand nous parlons de transition énergétique, il s'agirait d'agir en cohérence et avec le sérieux qui s'impose à la situation. Etant donné l'urgence à sécuriser l'approvisionnement en énergie et de palier à l'urgence climatique, ce qui était l'objectif de nos différentes interventions refusées jusqu'ici.

Premièrement de mettre en œuvre une stratégie communale d'efficacité et de sobriété quel que soit la forme d'énergie.

Deuxièmement, d'accompagner les citoyens vers la transition énergétique par des subsides judicieusement attribués et auto-financés.

Troisièmement, que les installations photovoltaïques soient posées le plus rapidement possible dans l'environnement construit.



CONSEIL GENERAL

Bien que le développement de l'agrivoltaïsme ne soit pas une solution à grande échelle et adapté à toutes les situations, il offre néanmoins de nombreux avantages potentiels en matière de résilience climatique de réduction des gaz à effet de Serres, de diversification des revenus pour les agriculteurs. Les avantages cités sont toutefois valables uniquement si des clauses d'éligibilité claires sont édictées au préalable, ce qui est le cas dans le postulat qui nous est présenté.

En conséquence, le groupe des Vert.es laisse libre choix à ses membres de se positionner sur ce postulat. Merci pour votre attention.

6.4 Groupe PS-GC / Jacqueline Lavanchy

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PS – Gauche citoyenne a pris connaissance avec beaucoup de curiosité du postulat concernant le développement de l'agrivoltaïsme à Martigny. Nous nous sommes informés sur cette pratique et notamment sur les bienfaits de cette méthode.

L'alliance entre une consommation d'énergies renouvelables et la protection des cultures contre les intempéries ou les fortes chaleurs constitue un réel élan pour une agriculture durable et responsable. Ce procédé est très intéressant pour notre Canton viticole, qui souffre de dérèglement climatique qui met à mal les cultures.

De plus, l'éventuel remplacement du plastique utilisé massivement pour la culture sous serre est aussi un argument en faveur de cette pratique. En effet, la production de plastique génère plus de 2 milliards de tonnes de CO2 par an. Les recherches ont aussi montré que l'agrivoltaïsme permettait d'économiser de l'eau dans les cultures maraichères testées, soit environ 15 %, ce qui n'est pas rien, quand on sait les enjeux liés à la disponibilité de l'eau potable qui nous attendent.

Les craintes de la Confédération sont que la production d'électricité dans les champs alimente la spéculation foncière. Cependant, des pistes juridiques pour régler cette problématique sont actuellement étudiées. L'idée est de savoir si l'agrivoltaïsme peut avoir un impact sanitaire sur les denrées alimentaires, ce qui fait doucement sourire notre groupe, sachant les cocktails de produits phytosanitaires, parfois très controversés, utilisés dans les cultures maraichères.

Le groupe PS – Gauche citoyenne se positionne du côté de la technologie et souhaite faire confiance au progrès dans le domaine de l'agriculture. Nous sommes enthousiasmés par l'idée d'un encouragement communal envers l'agrivoltaïsme et rejoignons la proposition du Centre pour une inclusion de cette question dans les travaux de révision du plan d'affectation des zones et du règlement de construction.

À la vue que ce qui est précité, vous l'aurez compris, le groupe PS - Gauche citoyenne soutient ce postulat.

6.5 Groupe Le Centre / Stéphane Veya

Rapidement deux éléments de correction matérielle, par que l'on traite le Centre couvrir toutes les surfaces cultivables de panneaux solaires, il s'agit bien d'agrivoltaïsme, d'une action qui concilie les deux mondes de la production électrique et du monde agricole. Il ne s'agit rien d'autre que de donner la possibilité aux propriétaires des terrains fonciers, des propriétaires agricoles, des agriculteurs, de pouvoir valoriser également leur terrain en y posant, lorsque cela est utile et avec un rendement suffisant, de pouvoir y installer des panneaux solaires.

Cette précision méritait d'être faite vu qu'il semblerait que certains imaginent des projets comme on l'entend dans les Alpes, c'est pas du tout ici l'objet de la discussion.

L'autre élément, finalement, toujours vous êtes rapides à dégainer le groupe PLR, puisqu'il ne s'agit pas de savoir si on veut un règlement sur ce point-là ou pas, c'est de proposer l'intégration de la réflexion dans le règlement, futur règlement, qui sera proposer au Conseil général.

CONSEIL GENERAL

Le Conseil général sait trop bien comment fonctionne le développement des règlements, parce que le temps nécessaire à développer des règlements et ici aucune critique sur le Conseil communal ou sur les chefs de service, mais simplement que nous avons peu de temps pour analyser les choses et rendre réponse rapidement. Finalement quand on reçoit le règlement, intégrer un tel enjeu comme celui-ci, un fois que cela est à l'assemblée de Conseil général, devient tout bonnement impossible.

Donc il nous est nécessaire au Conseil général, d'anticiper les points que nous aimerions mettre en avant pour les futurs règlements, si on sait notamment que ce règlement doit être révisé. C'est pour ça qu'aujourd'hui nous vous demandons d'ouvrir un petit peu vos chakras et puis d'accepter cette réflexion, qui sera ensuite digérée pas le Conseil communal et les chefs de services, pour ensuite arriver sur une proposition de règlement avec peut-être des éléments, on connaît le processus législatif le temps qu'il prend. Assurez-vous, le travail est en train d'être fait au Grand Conseil, au Parlement, il y a des députés suppléants dans la salle, et une commune agricole pas si éloignée de Martigny, Vétroz a accepté ce postulat, c'est simplement de donner la possibilité aux agriculteurs de Martigny de valoriser au mieux leur terrain agricole. Merci de votre attention.

6.6 Vote

Le Président pose la question concernant le vote à bulletin secret.

Après consultation des membres présents, 10 personnes acceptent ce procédé. Il faut 1/10 pour accéder à cette méthode de vote.

Le vote à bulletin secret est accepté.

Méthode de vote : A bulletin secret

Nombre de personnes votantes : 55

Acceptation : 25

Refus : 29

Abstention : 1

Le postulat est refusé par les membres présents.

7 Postulat – Plan d'action blackout

7.1 Groupe Le Centre / Jean-Michel Truffer

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Les pénuries d'électricité sont devenues un défi majeur dans de nombreux pays, et il est essentiel de les aborder de manière proactive. La demande croissante en électricité, conjuguée à divers facteurs tels que l'augmentation de la population, l'industrialisation et les contraintes environnementales, crée des pressions sur les infrastructures électriques existantes.

Premièrement, les pénuries d'électricité ont un impact direct sur la vie quotidienne des individus. Les coupures d'électricité fréquentes ou prolongées peuvent entraîner des perturbations dans les foyers, les entreprises et les services essentiels tels que les hôpitaux, les écoles et les installations publiques. Cela peut compromettre la qualité de vie, la productivité économique et la satisfaction des besoins fondamentaux de la population.

Deuxièmement, les pénuries d'électricité peuvent entraîner des conséquences économiques importantes. Les entreprises dépendent de manière critique de l'électricité pour leurs opérations quotidiennes. Les interruptions de courant peuvent perturber la production, entraîner des retards, des pertes financières et une baisse de compétitivité. De plus, les investissements étrangers peuvent être découragés par l'instabilité de l'approvisionnement électrique.



CONSEIL GENERAL

Troisièmement, les pénuries d'électricité peuvent avoir un impact sur l'environnement. Dans certains cas, des solutions temporaires telles que les générateurs diesel peuvent être utilisées pour combler les lacunes d'approvisionnement électrique, ce qui entraîne une augmentation de la pollution de l'air et des émissions de gaz à effet de serre.

Face à ces défis, il est crucial d'adopter une approche holistique pour faire face aux pénuries d'électricité. Cela implique d'investir dans de nouvelles capacités de production d'électricité, d'améliorer l'efficacité énergétique, de promouvoir les énergies renouvelables et de mettre en place des stratégies de gestion de la demande. De plus, une planification minutieuse et une coordination entre les acteurs gouvernementaux, les fournisseurs d'électricité et les consommateurs sont nécessaires pour garantir un approvisionnement électrique fiable et durable.

En conclusion, les pénuries d'électricité représentent un défi croissant qui nécessite une action proactive. En adoptant des approches innovantes et en investissant dans des solutions durables, nous pouvons relever ce défi et assurer un approvisionnement électrique fiable pour répondre aux besoins de notre société.

Par conséquent, nous invitons la Municipalité à prendre les mesures suivantes :

Appliquer rigoureusement les recommandations édictées par la Confédération et le canton pour réduire la consommation d'énergie.

Engager, si ce n'est déjà fait, des démarches pour adhérer à l'Alliance pour les économies d'énergie.

Sensibiliser régulièrement la population aux recommandations édictées par la Confédération et le Canton en matière d'économies d'énergie, en utilisant notamment le site Internet de la Municipalité, le journal local Les Platanes, les réseaux sociaux et tout autre moyen de communication disponible.

En adoptant ces mesures, la Municipalité démontre son engagement en faveur de la réduction de la consommation d'énergie et de la sensibilisation de la population. Ensemble, nous pouvons faire face aux défis énergétiques actuels et contribuer à un avenir plus durable pour notre communauté.

7.2 Groupe PLR / Christelle Fournier Bovier

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

L'énergie est une ressource précieuse. Différents événements, dont la guerre en Ukraine, nous ont montré qu'on pourrait en subir une pénurie ; pénurie qui ne s'est pas produite durant l'hiver dernier, notamment grâce à un hiver très doux, mais aussi grâce à la population, aux entreprises et communes qui ont pris des mesures d'économie d'énergie.

Comme vous le savez, la commune de Martigny fait partie des communes qui ont prises de nombreuses mesures d'économie d'énergie - cela sans attendre un postulat - et nous profitons de l'occasion qui nous est donnée ici pour l'en remercier. De telles mesures vont de soi, en particulier dans un tel contexte de risque de pénurie, du moins si on est responsable. Sans compter que ces mesures permettent de faire des économies et qu'elles sont durables. La commune, dans un souci de communication, a même décidé de convier les membres du Conseil général pour un petit déjeuner le jeudi 3 novembre 2022 afin de pouvoir présenter et discuter des mesures du plan OSTRAL ainsi que des mesures d'économies d'énergie envisagées par la ville de Martigny.

Quelle ne fût pas notre surprise en découvrant le contenu de ce postulat intitulé « Plan d'action Blackout » et établi le 13 décembre 2022, soit plusieurs semaines après la séance de présentation du 3 novembre !

Ce postulat comprend 3 demandes :

La première demande était non seulement déjà réalisée au moment de l'établissement du postulat, mais les éléments de réponses étaient en plus déjà connus par les membres du Conseil général.

CONSEIL GENERAL

Nous tenons ici à relever la bonne communication de la commune à ce sujet ainsi que l'excellent travail d'économies d'énergie réalisé par la commune, qui a suivi les recommandations de L'ARVr (Antenne Région Valais Romand).

A noter que la commune de Martigny a agi de manière très responsable, puisqu'elle a même invité tous ses collaborateurs et les entreprises de la commune à en faire de même en octobre 2022 déjà.

Concernant le point deux, après quelques recherches sur « l'Alliance pour les économies d'énergie », qui fait l'objet de la deuxième demande, il semble que les propositions d'économies d'énergie qu'elle propose ne vont pas plus loin que ce qui a été entrepris par la commune. Nous ne voyons donc pas l'utilité de l'intégration de la commune à cette Alliance. Cependant, nous demandons à la commune de rester attentive à ce qui se passe à ce sujet et d'être prêt à l'intégrer si cela devait être avantageux pour la commune et ne pas représenter un simple acte ostentatoire.

La troisième demande a quant à elle déjà été formulée à différentes reprises dans des commissions, notamment la CEEUS, et différents éléments cités sont déjà réalisés ; ceux qui lisent le journal Les Platanes devraient déjà l'avoir remarqué depuis quelques années.

Etant convaincus de la nécessité de sensibiliser nos concitoyens, nous demandons à la Municipalité de mettre tout en œuvre pour maintenir et augmenter cette sensibilisation, dans les limites qu'elle estime judicieuses.

A noter également que Martigny est en cours d'établissement du plan directeur des énergies, qui contient toute une série de mesures à ce sujet et que ce plan a été présenté aux deux commissions concernées.

Nous profitons de ce postulat pour remercier tous ceux qui ont contribué à la réduction du risque de pénurie d'énergie cet hiver et qui continuent à prendre des mesures pour réduire ce risque à l'avenir, tout en ayant en même temps un impact positif sur l'environnement.

De plus, nous profitons également de ce postulat pour inviter vivement toute personne se sentant responsable à chercher des informations, en particulier si elles ont déjà été données. Ce postulat ne demande rien de vraiment nouveau. Investissons notre temps, notre énergie et notre argent de manière responsable, dans un souci d'amélioration du cadre de vie des habitants de notre commune !

Comme vous l'aurez compris, le groupe PLR n'entrera pas en matière sur ce postulat, qui ne contient pas de réelle demande et qui nous semble plus être une interpellation qu'autre chose. Je vous remercie pour votre attention.

7.3 Groupe Les Vert.es / Ludovic Pignat

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Vert.es a lu avec attention le postulat traitant du risque de blackout et nous en remercions les auteurs. Depuis bien longtemps déjà, le parti des Vert.es s'est toujours engagé pour l'économie d'énergie. Nous soutenons donc tous projets contribuant à une baisse de l'utilisation de l'énergie.

Actuellement la Loi sur l'énergie valaisanne est encore très permissive, même trop, et insuffisante pour faire face à la demande croissante d'énergie et ne permettra pas de tenir les Accords de Paris. Je me permets de vous rappeler que la Suisse a signé ces Accords, en termes d'émission de gaz à effet de Serres. Nous verrons les résultats après la deuxième lecture, mais nous devrait pas changer d'axe malheureusement.

C'est pourquoi afin de limiter les risques de blackout, de se diriger vers une société moins friande d'énergie, nous soutenons ce postulat et souhaitons que la commune aille même au-delà des recommandations cantonales. La Loi climat est aussi en cours de légifération au Grand Conseil et perdra beaucoup de sa substance après sa première lecture, il serait donc illusoire de s'appuyer sur cette loi.



CONSEIL GENERAL

Nous encourageons donc la commune à continuer à prendre ses responsabilités vis-à-vis de la gestion des énergies durant et en dehors des crises énergétiques. La protection climat, dont nous espérons un plan climat efficace tout en préservant la biodiversité, nous soutiendrons tous les postulats qui iront dans ce sens.

Concernant la dernière demande, nous pensons aussi qu'il serait bénéfique, tant pour les conseillers généraux que pour la population, d'être davantage informés des projets réalisés ou en cours de réalisation dans la commune. Cela permettrait aussi d'avoir un regard plus objectif sur les lignes directrices de Martigny et aussi de pouvoir proposer des interventions qui partent de là où en sont les projets, de pouvoir travailler constructivement entre le législatif et l'exécutif.

En communiquant sur le journal Les Platanes, les réseaux sociaux, sur le site de la commune, ainsi que des conférences publiques telles celle donné par le GIEC, les informations pourraient toucher un maximum des résidents de la ville de Martigny. Notre collègue du groupe PLR disait que cela ne servait à rien de répéter les informations, pour les habitués de YouTube, où là certaines publicités viennent en boucle, seront témoignés que certaines marques commencent à rentrer dans les esprits. Comme vous l'aurez compris, nous voterons en faveur de ce postulat et nous vous invitons à en faire de même. Merci pour votre attention.

7.4 Groupe PS-GC / Thomas Silva

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PS – Gauche citoyenne a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du postulat sur un plan d'action blackout.

Ce postulat se place dans l'actualité et résonne comme une demande pressante d'actions pour la commune de Martigny en matière d'application des recommandations édictées par la Confédération et le Canton pour réduire notre consommation d'énergie. Cet hiver nous a démontré que nous étions près de la ligne rouge, que l'énergie n'est pas illimitée, que nous devons l'économiser, pour assurer une pérennité des activités des ménages et des entreprises.

Les citoyens et citoyennes doivent bénéficier d'une information claire sur les démarches qu'ils peuvent entreprendre pour réduire leur consommation au quotidien, en tant que locataire, propriétaire ou entreprise. A ces fins, les biais de communication doivent être adaptés pour couvrir l'ensemble de la population et des entreprises de la commune. Une page internet ne suffit pas. Le message doit aussi être visible en ville, comme dans les écoles, les commerces pour toucher un maximum de personne.

Nous soutenons également l'intégration de la ville, à moins que cela ne soit déjà fait, dans l'Alliance pour les économies d'énergies, regroupant d'une part les organisations qui, soutiennent pleinement les efforts visant à garantir la sécurité d'approvisionnement en Suisse et, d'autre part, mettent en œuvre, sur une base volontaire, des mesures en faveur d'une utilisation efficace et économe de l'énergie.

À la vue de ce qui précède, le groupe PS - Gauche citoyenne se positionne favorablement sur ce postulat.

CONSEIL GENERAL

7.5 Vote

Le Président pose la question concernant le vote à bulletin secret.

Après consultation des membres présents, 6 personnes acceptent ce procédé. Il faut 1/10 pour accéder à cette méthode de vote.

Le vote à bulletin secret est accepté.

Méthode de vote : A bulletin secret

Nombre de personnes votantes : 55

Acceptation : 27

Refus : 28

Abstention : 0

Le postulat est refusé par les membres présents.

8 Postulat – Renforcer les lignes de bus pour intégrer les zones périphériques à Martigny

8.1 Groupe PS-GC / Jessica Perregaux-Dielf

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Bonsoir !

53%, c'est le pourcentage de personne en Suisse qui possède un abonnement de transport public.

L'incitation à l'utilisation des infrastructures se base sur différents facteurs

- La facilité d'accès aux arrêts
- La fluidité et la cadence des transports publics
- La bonne expérience des utilisateurs

Les freins quant à eux sont

- Le temps d'attente
- Les prix
- La complexité (multiples changements etc.)

En se basant sur ces constatations et en les appliquant sur le réseau de transports publics de Martigny, il suffit d'extraire une carte détaillée sur le site web de la Confédération, sur laquelle on peut se rendre compte que des zones denses en termes de population sont mal desservies, ce qui n'incite absolument pas les gens à utiliser les TP.

La conséquence, ce sont des bus presque vides ! C'est pourquoi il est désormais important de se pencher sur le sujet et de comprendre la cause et améliorer l'attractivité des transports publics locaux.

La carte sur laquelle nous nous sommes référés, a permis de mettre en lumière les zones le plus critiques, qui sont le Chemin du Milieu, Chemin Dessous et Charrat.

CONSEIL GENERAL

L'amélioration de l'accès au TP se passe par l'augmentation des fréquences de desserte durant les heures de pointes qu'il faut identifier. Généralement, celles-ci se situent généralement entre 06h30 et 09h30 et entre 16h00 et 19h30.

Actuellement, ce principe de cadence aux heures de pointe, n'est pas appliqué à Martigny pour les zones critiques et les zones périphériques. Pour le Chemin du Milieu, il y a 5 dessertes par jour de 6h30 à 18h en direction de la gare de Martigny, c'est aussi le cas pour Chemin-Dessous. Les personnes qui travaillent en dehors de la ville se retrouvent sans transport depuis la gare dès 18h20.

Quelles sont les solutions ? Aller à pied, à vélo ou prendre son véhicule privé ? A titre d'information, le temps de marche entre la gare et le Chemin du Milieu est de 20 minutes, en bonne santé, sans problème de mobilité. En voiture, il faut déjà pouvoir se garer au P+R, très restreint, et payer quelque 10 CHF pour une journée de stationnement. Chacun fait ses choix.

Il y a l'arrêt des Fumeaux, desservi une fois par heure est une alternative, pour autant que cela concorde avec l'arrivée des trains en gare de Martigny, sous peine d'attendre 1 heure la prochaine correspondance. La question est aussi de savoir si cet arrêt sera rénové, sécurisé et maintenu. J'ai personnellement fait l'expérience en appuyant sur le bouton d'arrêt à la demande, le train est passé tout doit en me saluant !

Concernant Charrat, il y a bien un arrêt de gare, avec une desserte une fois par heure, mais aucun bus n'assure un acheminement des habitants vers celle-ci, ce qui correspond pour les plus éloignés, encore une fois à environ 20 minutes de marche, sans enfant en bas âge et sans problème de mobilité.

Les avantages des TP sont multiples. Ils

- améliorent la qualité de vie
- luttent contre l'isolement social, c'est un point très important pour les personnes âgées, les personnes qui n'ont pas ou plus le permis de conduire...
- diminuent la congestion routière
- limitent les frais de déplacement, les TP sont meilleur marché que la voiture individuelle.
- contribuent à la réduction carbone

C'est pourquoi, le groupe PS-Gauche citoyenne demande à la Municipalité, de

1. présenter une stratégie pour le réseau de TP, hors axes fort du centre-ville, qui sont eux rythmés aux 15 minutes
2. établir une projection des prochaines étapes d'évolution des TP à Martigny dans sa globalité.

Par rapport au titre du postulat, il s'agirait plutôt d'étudier les lignes de bus pour intégrer les zones périphériques à Martigny.

Je vous remercie de votre écoute, je me réjouis d'écouter vos différents positions, et je vous encourage à entrer en matière sur ce postulat. Merci pour votre écoute.

8.2 Groupe PLR / Marie-Laure Tindom Comby

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Répondre aux besoins de la population en termes de mobilité et favoriser l'utilisation des transports publics tout en veillant à les rendre le plus accessible pour tous sont des préoccupations que nous partageons.

La création ou la suppression d'une ligne de bus, l'augmentation ou la diminution des cadences, ne sont pas des décisions qui peuvent se prendre en faisant l'économie d'une étude approfondie non seulement de l'utilisation des lignes existantes mais aussi des besoins réels de la population.



CONSEIL GENERAL

Nous partageons les conclusions du présent postulat, à savoir la demande d'une présentation de stratégie pour le réseau de transports publics, ainsi que d'une projection d'évolution de ces derniers pour l'ensemble de la commune de Martigny, afin de : « Proposer des lignes de bus efficaces dans la commune de Martigny », titre qui correspondrait à notre sens davantage aux demandes faites à l'exécutif.

Le groupe PLR soutient la mise en place de relevés de détails et d'une analyse complète des besoins qui permettront sans doute de fournir un rapport répondant aux questions posées et d'établir une stratégie fondée sur ses conclusions.

Je vous remercie pour votre attention.

8.3 Groupe Le Centre / Stéphane Veya

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Les transports publics jouent un rôle essentiel dans notre société moderne. Ils permettent de réduire la congestion routière, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de favoriser la mobilité durable.

En adoptant une projection des prochaines étapes d'évolution des transports publics à Martigny, cela nous permettra de planifier l'avenir de manière proactive. Les besoins de mobilité évoluent constamment, et il est crucial de s'adapter aux changements démographiques, aux nouvelles technologies et aux tendances en matière de transport. En ayant une vision claire de l'évolution du réseau de transports publics, nous pourrions investir de manière stratégique dans les infrastructures nécessaires, identifier les opportunités de développement et garantir une mobilité durable à long terme.

Enfin, soutenir ce postulat en faveur d'une stratégie et d'une projection des prochaines étapes d'évolution des transports publics à Martigny témoigne de notre engagement envers le bien-être de notre communauté. En offrant des transports publics de qualité, nous contribuons à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens, à réduire notre empreinte carbone et à favoriser un développement harmonieux de notre ville.

Pour ces raisons, le groupe du Centre accepte ce postulat.

8.4 Groupe Les Vert.es / Séverine Cesalli

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Comme vous vous y attendiez, le groupe des Vert.es soutient le postulat. Je ne vais pas revenir sur les éléments qui ont été mentionnés par rapport à l'énergie et l'impact carbone de la mobilité douce et des transports publics. Je voudrais ajouter aussi notre préoccupation par rapport à la qualité de vie mais aussi la santé des habitants, la réduction du stress avec moins d'automobiles, la réduction des risques d'accidents et la réduction de la pollution atmosphérique.

Pour nous, il est évident qu'au 21^{ème} siècle, déplacer 70 à 80 kg avec 1,5 tonnes de métal et de plastique, construit avec des pièces importées en cargo et transporté en camion à travers toute l'Europe, ce n'est pas très raisonnable. Même si la voiture est encore un symbole de liberté et d'autonomie en Valais, il faut absolument, si on veut être progressiste et Martigny est une ville progressiste, encourager la mobilité douce et les alternatives de déplacements.

Ce qui est aussi important, comme mentionné par notre collègue, c'est l'accès aux personnes qui d'une part ont plus de difficulté à se déplacer, donc les personnes âgées ou les personnes mineures qui n'ont pas les permis de conduire pour leur donner plus d'autonomie. Il y a aussi les touristes qui ne se déplacent pas tout le temps en voiture.

CONSEIL GENERAL

Les personnes qui portent un handicap qui les empêchent de conduire, ces personnes ne sont pas suffisamment bien représentées au niveau du Conseil général. J'en profite aussi pour dire qu'il y a une majorité d'hommes, une majorité de personnes qui ont un permis de conduire, et il y a les personnes qui choisissent de ne pas avoir de voiture, comme moi par exemple. Pour que ces personnes puissent se sentir autonomes et ne pas être dépendantes d'autres personnes, c'est important de favoriser les transports en commun.

Petite notion féministe, c'est-à-dire que sont surtout les mamans qui conduisent les enfants et quand il n'y a pas de transports publics et que les jeunes sont dépendants des parents pour faire des aller-retours et embouteiller la ville, je trouve cela dommage et pas bon pour la qualité de vie.

Le groupe les Vert.es vous encourage a voté favorablement ce postulat que nous approuvons, merci de votre attention.

8.5 Vote

Le Président pose la question concernant le vote à bulletin secret.

Après consultation des membres présents, 4 personnes acceptent ce procédé. Il faut 1/10 pour accéder à cette méthode de vote.

Le vote à bulletin secret est refusé.

Méthode de vote : En personne, en se levant

Nombre de personnes votantes : 54

Acceptation : 53

Refus : 1

Abstention : 0

Le postulat est accepté par les membres présents.

8.6 Groupe PS-GC / Milaim Rexhepi

Je tenais à remercier tout le monde pour ce vote de ce soir, un vote historique. Merci beaucoup.

9 Divers

9.1 Groupe PS-GC / Jacqueline Lavanchy

C'est très bref, c'est juste pour nous rappeler à nous les femmes et tous les hommes aussi que le 14 juin, il y aura la grève des femmes à Sion. Ce message pour vous inviter à y participer.

9.2 Commentaire du Conseil municipal / Aurélie Chappaz

Une bonne nouvelle pour les dossiers qui sont depuis plusieurs années en errance au Canton pour les demandes d'homologation, je souhaitais vous informer, je profite que vous êtes tous là, que le plan d'aménagement détaillé Pré-Magnin a été homologué par le Canton.

Ceux qui étaient à la précédente législature se rappellent que cela avait été décidé il y a maintenant plus de 4 ans, vous voyez comme c'est long les projets, c'est vrai, donc là on en a parlé tout à l'heure, tout un potentiel pour une zone mixte, d'affectation mixte, dont le premier projet Valais de cœur, va bientôt être mis à l'enquête.

Un autre dossier, c'est celui du changement de zone à Charrat, ça a avait été fait par ma collègue Fabienne, qui avait passé à l'Assemblée primaire de Charrat, changement de zone aussi dans le secteur des Goillettes, Lances et des Grandes Maraîches, c'était jusqu'à maintenant une zone industrielle.



CONSEIL GENERAL

C'est devenu une zone mixte d'artisanat et d'habitat, en degré bruit 3 au lieu de degré bruit 4, pour faire une transition avec la zone d'habitat et de village.

Ça sera mis sur le site internet, les propriétaires seront informés aussi du changement d'affectation et bien entendu, le service de l'aménagement du territoire, Stéphane Jordan et moi-même, sommes à votre disposition pour tous renseignements à ce sujet.

9.3 Groupe Les Vert.es / Séverine Cesalli

J'en profite pour vous mentionner qu'il y a une pétition que je trouve importante, qui a été déposée par la société médicale du Valais, pour une meilleure qualité des soins ambulatoires.

Le Président annonce que le prochain plénum aura lieu le 19 septembre et concernera l'approbation des règlements communaux, qui sont en cours de finalisation, à la suite de la fusion avec Charrat.

Le bureau communiquera rapidement une date pour la traditionnelle rencontre de la rentrée.

Le Président remercie tout le monde et souhaite une agréable soirée ainsi qu'un bel été à toutes et à tous.

La séance plénière se clôture à 22h05

Sandy Monnet
Président du Conseil général

Jessica Perregaux-Dielf
Secrétaire du Conseil général